



BUREAUX: LILLE - 15, rue d'Angleterre

LE MONDE DU TRAVAIL

ROUBAIX - 35, rue de Valenciennes

ADVENIAT REGNUM TUIUM

Depuis la mort et le sacrifice de Jésus qui est l'homme-Dieu, le ciel est, sur la terre, mêlé à tout, à nos dîmes et à l'histoire du monde.

VOIR PLUS LOIN: LE PÈLERINAGE BOURNAIS DE FRESAIN. LA CRISE MINISTERIELLE. L'AVIATION: DE REIMS-BETHNY A BOULAI-LA BRAYELLE.

A propos d'une enquête

Il est d'expérience que c'est toujours quand on est pressé, qu'on rencontre des amis... de la vient que Mme Niort, rentrant chez elle au pas accéléré, se heurte au rue Royale à Mme Levallois qui flânait en quête de distractions.

Les Grandes Courses d'Automobiles

Le Grand Prix de Belgique-sur-Mer. Pendant la nuit de samedi à dimanche, les nombreux trains de plaisir organisés ont amené un flot humain.

Les Départs. A huit heures précises, les voitures suivantes ont pris le départ, de 30 en 30 secondes: Grégoire, sur De Marne; Boillot, sur Peugeot; Rivière sur Excelsior; Reid, sur Arrol-Johnston; Russel-Fletcher, sur Calthorpe; Babiol, sur Delage; Mathis, sur Mathis; Hancock, sur Vauxhall; Delapierre, sur Cote; Romano, sur Grégoire; Haubourdin, sur F. I. F.; Goux, sur Peugeot; Duray, sur Excelsior; Resta, sur Arrol-Johnston; Harry-Robinson, sur Calthorpe; Guyot, sur Delage; De Vere, sur Cote; Wagner, sur Alcyon; Porporato, sur Excelsior; Gabriel, sur F. I. F.; Zuccarelli, sur Peugeot; Hodge, sur Arrol-Johnston; Burgess, sur Calthorpe; Thomas, sur Delage; Ollier, sur Cote; Hémeury, sur Grégoire; Henriot, sur Peugeot; De Woomont, sur Excelsior; Riga, sur Delage.

LE PREMIER TOUR. Au premier tour, les concurrents sont passés dans l'ordre suivant: Boillot, 34 m. 16 s.; Burgess, 34 m. 47 s.; Goux, 35 m. 34 s.; Babiol, 35 m. 50 s.; Guyot, 36 m. 3 s.; Riga, 36 m. 3 s.; Hancock, 36 m. 7 s.; Russel-Fletcher, 36 m. 12 s.; Richard, 36 m. 13 s.; Thomas, 36 m. 13 s.; Ollier, 36 m. 15 s.; De Woomont, 36 m. 22 s.; De Marne, 36 m. 43 s.; Rivière, 36 m. 49 s.; Reid, 37 m. 50 s.; Mathis, 43 m. 15 s.; Romano, 37 m. 5 s.; Resta, 38 m. 25 s.; Guyot, 38 m. 2 s.; De Vere, 38 m. 37 s.; Birbaum, 47 m. 4 s.; Hodge, 37 m. 43 s.; Hanriot, 41 m. 27 s.; Duray, 37 m. 14 s.; Zuccarelli, a culbute à Colombert. Il n'est pas blessé.

LE DEUXIEME TOUR. Au deuxième tour, passent: Boillot, en 1 h. 08' 37"; Gabyol, 1 h. 10' 40"; Guyot, 1 h. 11' 11"; Goux, 1 h. 11' 17"; Riga, 1 h. 11' 27"; Thomas, 1 h. 11' 28"; Richard, 1 h. 12' 21"; Porporato, 1 h. 14' 07"; Burgess, 1 h. 14' 07"; Duray, 1 h. 14' 07"; Russel-Fletcher, 1 h. 14' 07"; Hodge, 1 h. 14' 51"; Romano, 1 h. 15' 07"; Rivière, 1 h. 15' 13"; De Marne, 1 h. 19' 30"; Rivière, 1 h. 43' 45"; Reid, 1 h. 17' 26"; Mathis, 1 h. 25' 04"; Robinson, 1 h. 17' 01"; De Vere, 1 h. 22' 48"; Birbaum, 1 h. 32' 22"; Hanriot, 1 h. 30' 44"; De Woomont, 1 h. 27' 59".

LE TROISIEME TOUR. Boillot, 1 h. 42' 58"; Babiol, 1 h. 44' 56"; Goux, 1 h. 46' 31"; Riga, 1 h. 46' 32"; Thomas, 1 h. 46' 33"; Guyot, 1 h. 47' 03"; Richard, 1 h. 49' 28"; Burgess, 1 h. 49' 59"; Porporato, 1 h. 50' 07"; Duray, 1 h. 51' 36"; Hodge, 1 h. 51' 36"; Resta, 1 h. 53' 32"; Reid, 1 h. 54' 51"; Romano, 1 h. 56' 45"; Robinson, 1 h. 57' 26"; Hanriot, 1 h. 59' 10"; De Vere, 2 h. 04' 21"; Mathis, 2 h. 06' 09"; De Woomont, 2 h. 06' 40"; De Marne, 2 h. 06' 40"; Birbaum, 2 h. 19' 54"; Rivière, 2 h. 25' 36".

Au tiers de la course, le classement est le suivant: 1. Boillot (Peugeot I) en 2 h. 16 m. 43 s.; 2. Babiol (Delage I) en 2 h. 19 m. 43 s.; 3. Thomas (Delage III) en 2 h. 21 m. 42 s.; 4. Riga (Delage IV) en 2 h. 21 m. 45 s.; 5. Goux (Peugeot II) en 2 h. 22 m. 2 s.; 6. Guyot (Delage II) en 2 h. 22 m. 42 s.; 7. Burgess (Calthorpe III) en 2 h. 26 m. 2 s.; 8. Richard (Sunbeam I) en 2 h. 26 m. 20 s.; 9. Porporato (Grégoire III) en 2 h. 26 m. 25 s.; 10. Reid (Johnston I) en 2 h. 33 m. 5 s.

ENCORE UNE COLUBRE. Romano, qui pilotait la Grégoire II, a capoté dans les virages avant les tribunes. La voiture est venue s'arrêter dans une fosse derrière laquelle se trouvaient de nombreux spectateurs. La voiture est en partie brisée, le conducteur et le mécanicien n'ont aucun mal. Cet accident aurait pu être grave.

Boillot qui, depuis le début, tenait le commandement, vient d'être passé par Babiol; ce fut une lutte merveilleuse et un spectacle fort beau que ce duel à près de 100 à l'heure; c'est au ravissement que Babiol s'est assuré la première place. A mi-course, c'est-à-dire au sixième tour (311 kil. 904), l'ordre était: Babiol en 3 h. 28 m. 41 s.; 2. Boillot en 3 h. 30 m. 50 s.

AUX DEUX TIERS DE L'ÉPREUVE. La dernière moitié de la course est plus mouvementée. Au huitième tour (soit 415 kil. 872) l'ordre est le suivant: 1. Babiol (Delage II), en 4 h. 40 m. 53 s.; 2. Thomas (Delage III), en 4 h. 42 m. 45 s.; 3. Boillot (Peugeot I), en 4 h. 42 m. 45 s.; 4. Guyot (Delage II), en 4 h. 44 m. 30 s.; 5. Riga (Delage IV), en 4 h. 44 m. 56 s.; 6. Porporato (Grégoire III), en 4 h. 52 m. 9 s.; 7. Goux (Peugeot II), en 4 h. 58 m. 50 s.; 8. Burgess (Calthorpe III), en 5 h. 2 m. 31 s.; 9. Reid (Johnston I), en 5 h. 8 m. 19 s.; 10. De Vere (Cote II), en 5 h. 18 m. 50 s.

Le classement officiel. 1. Babiol (Delage), en 7 h. 2 m. 41 s. pour les 623 kil. 808; 2. Boillot (Lion-Peugeot), en 7 h. 3 m. 52 s. 45; 3. Thomas (Delage III), en 7 h. 4 m. 17 s.; 4. Guyot (Delage II), en 7 h. 5 m. 18 s. 45; 5. Porporato (Grégoire III), en 7 h. 5 m. 22 s.; 6. Reid (Johnston I), en 7 h. 5 m. 22 s.; 7. Riga (Delage IV), en 7 h. 5 m. 22 s.; 8. De Vere (Cote II), en 7 h. 5 m. 22 s.

Le Monde du Travail

PLUS D'ÉQUIVOQUE POSSIBLE. Depuis quelques années une tendance heureuse se manifestait chez les dirigeants du monde socialiste.

Les plus intelligents d'entre eux semblaient reconnaître que leur parti avait fait fausse route en liant partie avec la bourgeoisie radicale et maçonnique et en confondant la guerre à la religion avec le mouvement ouvrier.

Le citoyen Delory dénonçait déjà la secte comme un fléau funeste il y a une dizaine d'années, au congrès d'Issoudun. Depuis, les citoyens Jules Guesde, Combarès-Morel, Myrrens et d'autres ont maintes fois protesté contre une aberration qui écarte forcément de l'action ouvrière, telle qu'elle la conçoit, la masse chrétienne et sérieuse du peuple.

L'organe officiel du parti socialiste dans le Nord, le « Travailleur », faisait, depuis quelque temps surtout, des efforts visibles pour se ressaisir, lui aussi, et laisser pour compte aux bourgeois radicaux et franc-maçons les stupides préjugés anticatholiques. La chronique des « Libres-Pensées » ne trouvait plus dans ses colonnes qu'une place restreinte. Maintes fois le citoyen Verbecqve a publié des déclarations comme celle-ci: « Nous en avons assez de manger du curé; voilà vingt ans que la bourgeoisie radicale nous leurre avec l'anticléricalisme », etc.

Et, il y a huit jours encore, il faisait la leçon aux juifs du « Réveil » et à l'énergumène de Brandebourg, sur complaisance, en déclarant: « Ce n'est pas de dresser les ouvriers anticatholiques contre les ouvriers catholiques ».

Mais cette belle attitude et ces beaux sentiments n'ont pu résister à la pression des arrière du parti ouvrier, des encroûtés et des corvélés pour qui tout le socialisme se résumait à hurler: « A bas la calotte ! »

Et voici que le « Travailleur » lui-même s'est résigné à insérer l'odieuse affiche « Citoyens, debout ! », excitant les ouvriers à se dresser contre d'autres ouvriers, de jeunes travailleurs, irréprochables au point de vue professionnel, et qui n'ont d'autre défaut que d'être des catholiques.

Et ce ne sont plus seulement les confrères de Libre-Pensée, c'est, officiellement, la section roubaissienne du parti socialiste qui prête follement son appui à cette campagne de guerre inter-ouvrière, dont le signal est parti des Loges et de l'infâme feuille juive, le « Réveil-Egalité », vomie depuis longtemps par les Unifiés auxquels elle a fait tant de mal.

Pour le parti socialiste dans le Nord, c'est une faute, c'est une régression, un mouvement de recul à dix ans en arrière. Mais pour la classe chrétienne et rangée des travailleurs c'est une leçon qui ne sera pas perdue.

Elle est en droit de conclure de cette volte-face que le syndicalisme du parti socialiste n'est qu'une comédie, qu'un piège pour attirer les dupes.

Elle est en droit, de conclure qu'elle ne peut compter sur ces politiciens, révolutionnaires et antireligieux avant tout, pour établir une solide organisation ouvrière, basée sur la profession et destinée à défendre utilement et efficacement les droits et les intérêts de l'ouvrier.

Elle doit conclure, enfin, que l'adhésion au parti socialiste équivaut pour tout ouvrier à l'apostasie de sa foi religieuse. Il n'y a plus d'équivoque possible pour personne après cette nouvelle expérience.

Il ne reste donc plus aux ouvriers chrétiens qu'une seule ressource — et c'est la meilleure: faire leurs affaires eux-mêmes, s'organiser entre eux, constituer des syndicats chrétiens, nettement professionnels, résolument indépendants vis-à-vis du capitalisme et du socialisme escamotage et basement anticlérical.

Et c'est heureux qu'un événement aussi clair, aussi franchement déclaré, soit venu faire la lumière chez les irresolus, chez les hésitants que les hypocrisies déclarations des chefs de la Société pouvaient tromper et séduire.

Il fallait tuer la seule équivoque qui pouvait permettre au parti socialiste de nouveaux et rapides progrès dans la classe ouvrière. Le Socialisme hurlant, blasphématoire et intolérant de Roubaix a tué cette équivoque. La lumière est faite pour tous: le parti socialiste n'est qu'un pantin dont les Loges bougeottes tirent la ficelle.

Le Monde du Travail

ÇA ET LÀ. LES RETRAITES ET LES OUVRIERS DU LIVRE.

Au sujet de la loi des retraites ouvrières, le Comité central de la Fédération du Livre a voté la résolution suivante: « Le Comité central, après une longue discussion sur la loi relative aux retraites ouvrières, est d'avis qu'il est de l'intérêt des travailleurs de ne pas s'opposer à l'application de la dite loi; « Mais, considérant qu'elle exige de très sérieuses modifications, il mène une active campagne avec les autres travailleurs en vue d'obtenir ces modifications ».

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES TABACS. Les délégués au congrès de la Fédération des Tabacs se sont réunis, lundi, salle des Conférences, à la Bourse du Travail. Après adoption du compte rendu moral, présenté par le Secrétaire, les congressistes ont décidé l'envoi immédiat d'une délégation à la direction générale, afin de connaître les propositions administratives sur la question des congés.

SOCIALISTES ET CAPITALISTES. Le citoyen Jaurès pèlerinait, l'autre dimanche, dans le Pas-de-Calais, à Lille, de l'occasion de l'inauguration d'une coopérative.

CONFLIT ÉVITÉ. A Ingelmonster (Belgique), où l'on appréhendait un lock-out frappant les ouvriers tisserands chrétiens un accord a pu intervenir entre les patrons et le syndicat chrétien.

LES CONFLITS DANS LES CHEMINS DE FER. La Commission du travail a définitivement arrêté le texte du projet de loi, organisant l'arbitrage obligatoire pour la solution des différends collectifs du travail dans l'industrie des chemins de fer.

CHEZ LES MINEURS. Le vendredi 30 juin aura lieu la réunion des patrons et ouvriers mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, où sera étudiée la formule d'un nouveau contrat de travail.

QUELQUES CAS PARTICULIERS. Réponses à Divers. LES OUVRIERS ÉTRANGERS. Les ouvriers étrangers travaillant en France paieront les cotisations comme les ouvriers français.

FONDATION d'une caisse syndicale patronale DE RETRAITES A TOURCOING. LA CONFIANCE VIENT. Répétons, une fois de plus, que la loi des retraites ouvrières rencontre d'énormes difficultés d'application. Elle n'est pas un point, il est même certain que nos législateurs comptent sur les intéressés pour l'y mettre. En sorte qu'on peut dire de la loi qu'elle sera ce que les ouvriers voudront qu'elle soit.

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Le Monde du Travail

PETITS PROPRIÉTAIRES ET PETITS PATRONS. Le petit propriétaire est celui qui cultive seul ou en n'employant que sa femme et ses enfants, même s'il occupe accidentellement d'autres ouvriers au moment de la moisson.

Le petit patron est celui qui travaille seul, ou avec sa femme et ses enfants, ou avec un seul ouvrier. Un marchand des quatre-saisons, un forain, un camelot, sont considérés comme petits patrons.

PETITS PROPRIÉTAIRES ET PETITS PATRONS. Les petits propriétaires et petits patrons sont assurés facultatifs; ils paient de 9 à 18 francs par an et l'État impose leurs versements d'un tiers.

CEUX QUI SONT TANTOT OBLIGÉS, TANTOT FACULTATIFS. Les bûcherons, les maçons, etc., qui travaillent une partie de l'année comme ouvriers et l'autre partie comme cultivateurs, ont le choix de s'inscrire soit comme obligatoires, soit comme facultatifs.

ANCIENS MINEURS, ANCIENS CHEMISTS, ETC. Les anciens mineurs les anciens chemists qui ont changé de métier ont droit à une retraite; celle qu'ils se constituent sous le régime de la loi de 1910 s'ajoute à la première.

SI L'ON DEVIENT INFIRME. Si l'infirmité complète entraînant l'impossibilité de toute espèce de travail provient d'un accident prévu par la loi de 1908 ou de la pension prévue par la loi de 1910 sur les accidents du travail.

LA RETRAITE A CAPITAL RÉSERVÉ. L'assuré majeur, au moment de son inscription, peut déclarer qu'il demande à réserver le capital de tous ses versements au profit de ses héritiers.

QUELQUES CAS PARTICULIERS. Réponses à Divers. LES OUVRIERS ÉTRANGERS. Les ouvriers étrangers travaillant en France paieront les cotisations comme les ouvriers français.

FONDATION d'une caisse syndicale patronale DE RETRAITES A TOURCOING. LA CONFIANCE VIENT. Répétons, une fois de plus, que la loi des retraites ouvrières rencontre d'énormes difficultés d'application. Elle n'est pas un point, il est même certain que nos législateurs comptent sur les intéressés pour l'y mettre. En sorte qu'on peut dire de la loi qu'elle sera ce que les ouvriers voudront qu'elle soit.

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Le Monde du Travail

PETITS PROPRIÉTAIRES ET PETITS PATRONS. Le petit propriétaire est celui qui cultive seul ou en n'employant que sa femme et ses enfants, même s'il occupe accidentellement d'autres ouvriers au moment de la moisson.

Le petit patron est celui qui travaille seul, ou avec sa femme et ses enfants, ou avec un seul ouvrier. Un marchand des quatre-saisons, un forain, un camelot, sont considérés comme petits patrons.

PETITS PROPRIÉTAIRES ET PETITS PATRONS. Les petits propriétaires et petits patrons sont assurés facultatifs; ils paient de 9 à 18 francs par an et l'État impose leurs versements d'un tiers.

CEUX QUI SONT TANTOT OBLIGÉS, TANTOT FACULTATIFS. Les bûcherons, les maçons, etc., qui travaillent une partie de l'année comme ouvriers et l'autre partie comme cultivateurs, ont le choix de s'inscrire soit comme obligatoires, soit comme facultatifs.

ANCIENS MINEURS, ANCIENS CHEMISTS, ETC. Les anciens mineurs les anciens chemists qui ont changé de métier ont droit à une retraite; celle qu'ils se constituent sous le régime de la loi de 1910 s'ajoute à la première.

SI L'ON DEVIENT INFIRME. Si l'infirmité complète entraînant l'impossibilité de toute espèce de travail provient d'un accident prévu par la loi de 1908 ou de la pension prévue par la loi de 1910 sur les accidents du travail.

LA RETRAITE A CAPITAL RÉSERVÉ. L'assuré majeur, au moment de son inscription, peut déclarer qu'il demande à réserver le capital de tous ses versements au profit de ses héritiers.

QUELQUES CAS PARTICULIERS. Réponses à Divers. LES OUVRIERS ÉTRANGERS. Les ouvriers étrangers travaillant en France paieront les cotisations comme les ouvriers français.

FONDATION d'une caisse syndicale patronale DE RETRAITES A TOURCOING. LA CONFIANCE VIENT. Répétons, une fois de plus, que la loi des retraites ouvrières rencontre d'énormes difficultés d'application. Elle n'est pas un point, il est même certain que nos législateurs comptent sur les intéressés pour l'y mettre. En sorte qu'on peut dire de la loi qu'elle sera ce que les ouvriers voudront qu'elle soit.

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...

Encore faudrait-il qu'ils voulaissent la loi. Or, ceux qui en réclament le vote...